

Année 2023

Dermatologues libéraux

Cette fiche produite par l'Assurance Maladie présente des informations concernant la démographie, l'activité, la patientèle et les prescriptions des dermatologues ainsi que l'évolution des effectifs et des honoraires depuis l'an 2000 jusqu'en 2023.

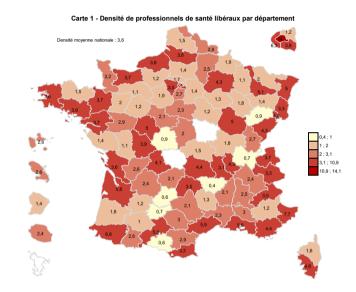
Source, champ et définitions

- Source : Système National des Données de Santé (SNDS).
- Champ : année 2023, ensemble des régimes d'assurance maladie, France entière.
 Dénombrement : professionnels de santé libéraux conventionnés ayant au moins un remboursement de soins dans l'année et présents au 31 décembre 2023.

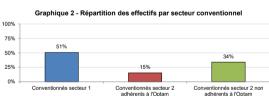
- Montant: professionnels de santé libéraux conventionnés ayant au moins un remboursement de soins dans l'année et présents au 31 décembre 2023 ou en cessation d'activité au cours de l'année 2023.
 La densité est exprimée sur 100 000 habitants estimés par l'institut National de la Statistique des Etudes Economiques (Insee) au 1er janvier 2024.
 La densité est exprimée sur 100 000 habitants estimés par l'Institut National de la Statistique de des Etudes Economiques (Insee) au 1er janvier 2024.
 Un professionnel actif à part entière (APE) est un professionnel qui a exercé une activité libéraux conventionnel. La part des effectifs APE est différente selon les professions de santé et les spécialités. Les effectifs APE ne comprennent pas : les professionnels de santé qui se sont installés en cours d'année, ceux qui sont encore en activité après 65 ans, ceux qui exercent à l'hôpital à temps plein et ceux qui ne sont pas conventionnés.
- Les honoraires sans dépassement (HSD) sont exprimés en euros y compris les frais de déplacement.
- Le nombre d'actes est restitué hors majorations.
 Les actes de radiologie ne sont pas identifiés dans les prescriptions (le radiologue étant considéré comme prescripteur des examens qu'il effectue).

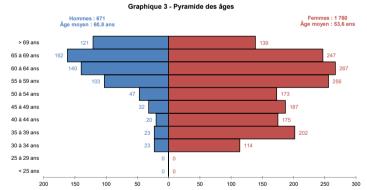
1. Démographie











On dénombre 2 433 dermatologues conventionnés libéraux au 31 décembre 2023 en France. Au cours de l'année. 89 d'entre eux se sont installés et on en recense aussi plus de deux sur cing ayant 60 ans ou plus. En moyenne les femmes sont fortement sur-représentées (72%) et notamment chez les plus jeunes. Les dermatologues exercent en grande majorité en libéral exclusif (74%) tandis qu'environ un sur huit exerce en libéral et hôpital. Leur mode de conventionnement principal est le secteur 1. Au niveau géographique, la densité de dermatologues pour 100 000 habitants est plus importante en régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, lle-de-France ainsi qu'en Nouvelle-Aquitaine. A l'inverse, il n'y a aucun dermatologue dans la région Mayotte.



Année 2023

2. Activité et honoraires

Tableau 1 - Montant des honoraires en euros

	Toute activité				Actif à part entière (APE)			
	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2	dont adhérents à l'Optam	dont non adhérents à l'Optam	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2	dont adhérents à l'Optam	dont non adhérents à l'Optam
Honoraires sans dépassement (HSD)	201 823 203	176 263 917	67 785 222	108 478 695	148 519 050	136 022 064	54 565 375	81 456 689
Dépassement	3 150 372	99 664 968	17 364 561	82 300 407	1 911 469	68 035 272	12 447 728	55 587 544
HSD moyen par PS	163 951	146 642	180 761	131 171	173 099	174 387	199 144	160 982
Dépassement moyen par PS	2 559	82 916	46 305	99 517	2 228	87 225	45 430	109 857

Tableau 2 - Montant des honoraires sans dépassement (HSD) par type d'acte HSD (en milliers d'euros)

Conventionnés
secteur 2 secteur 2 Conventionnés Type d'acte Total non adhérents secteur 1 adhérents à l'Optam 67 785 à l'Optam 108 479 201 823 378 087 Total 145 298 128 702 46 113 41 385 78 181 77 150 Actes cliniques 269 593 247 237 Consultations et téléconsultations

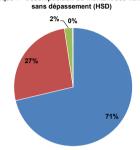
Avis ponctuel de consultant

CDE - Consultation de dépistage du mélanome au cabinet 59 922 26 032 41 934 21 851 7 661 11 528 119 46 50 17: 75 46: 37 687 16 480 22 006 CS - Consultation au cabinet par le médecin spécialiste Autres consultations et téléconsultations

Majorations

MCS - Majoration de coordination par le médecin spécialiste 4 327 2 348 1 051 15 559 **20 54** 11 53 658 376 3 964 MPC - Majoration forfaitaire transitoire par le médecin spécialiste Autres majorations 2 785 1 037 373 28 798 1 812 402 Autres actes cliniques
Actes techniques 18 368 ADC - Acte de chirurgie ATM - Acte technique médical (hors imagerie) FSD - Forfait de sécurité dermatologique 6 968 9 525 12 558 24 656 7 364 21 05 Autres actes techniques Rémunérations forfaitaires
Forfait structure
Autres rémunérations forfaitaires **3 243** 1 007 **3 697** 2 601 1 408 8 348 4 877 635

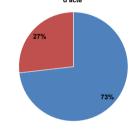
Graphique 4 - Décomposition du montant des honoraires



- Actes cliniques
- Actes techniques
- Rémunérations forfaitaires

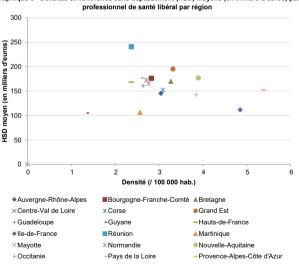
Tableau 3 - Dénombrement des actes par type d'acte						
		Nombre d'actes (en milliers)				
		Conventionnés	Conventionnés			
Type d'acte	Conventionnés	secteur 2	secteur 2	Total		
	secteur 1	adhérents	non adhérents	Total		
		à l'Optam	à l'Optam			
Actes cliniques (hors majorations)	3 525		2 045	6 666		
Consultations et téléconsultations	3 475	1 076	2 026	6 577		
Avis ponctuel de consultant	1 082	395	679	2 156		
CDE - Consultation de dépistage du mélanome au cabinet	560	166	356	1 082		
CS - Consultation au cabinet par le médecin spécialiste	1 803	501	951	3 255		
Autres consultations et téléconsultations	29	15	41	85		
Majorations	3 688	993	164	4 845		
MCS - Majoration de coordination par le médecin spécialiste	1 764	472	75	2 311		
MPC - Majoration forfaitaire transitoire par le médecin spécialiste	1 797	475	77	2 349		
Autres majorations	127	46	12	185		
Autres actes cliniques	51	20	19	89		
Actes techniques	1 338	407	699	2 444		
ADC - Acte de chirurgie	460	178	282	920		
ATM - Acte technique médical (hors imagerie)	865	229	416	1 510		
Autres actes techniques	13	0	0	13		

Graphique 5 - Décomposition du nombre d'actes par type d'acte

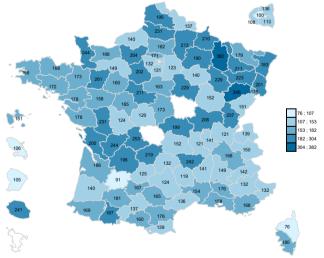


Actes cliniques (hors majorations) Actes techniques

Graphique 6 - Densités et honoraires sans dépassement (HSD) moyens (en milliers d'euros) par



Carte 2 - HSD moyen (en milliers d'euros) par professionnel de santé libéral par département



Les honoraires (y compris dépassement) des dermatologues conventionnés secteurs 1 ou 2 ont atteint 481 millions d'euros en 2023. Pour les actifs à part entière (APE) qui sont au nombre de 1 638 (soit 67% de l'effectif total), ces honoraires sont de 354 millions d'euros. Les dépassements ont représenté 19% des honoraires des médecins actifs à part entière conventionnés secteur 2 adhérents à l'Optam alors qu'ils ont représenté 41% des honoraires de ceux qui n'ont pas adhérés à l'Optam. Lorsque l'on décompose les honoraires sans dépassement (HSD) par type d'acte, on s'aperçoit que les actes cliniques occupent près de trois quarts de leurs HSD tandis que les actes techniques sont leur deuxième source de revenus avec 26%. En nombre d'acte, près de trois quarts (73%) des actes effectués par les dermatologues sont des actes cliniques. Au niveau géographique, les HSD moyens par professionnel de santé libéral sont moins élevés en Guyane et en Martinique alors qu'ils sont plus importants à la Réunion et en région Grand Est.



Année 2023

3. Patientèle



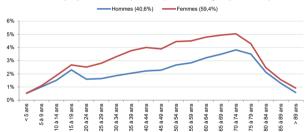
2 408

patients uniques vus par professionnel de santé libéral en moyenne dans l'année

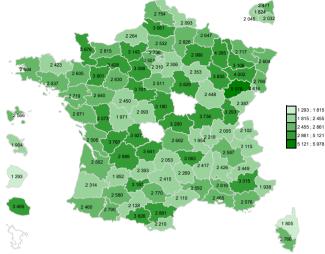
Tableau 4 - Distribution du nombre de patients uniques vus

Distribution du nombre de patients					
Percentile	Patients				
1er percentile	6				
5e percentile	353				
10e percentile	739				
20e percentile	1 347				
30e percentile	1 734				
40e percentile	2 029				
Médiane	2 313				
60e percentile	2 632				
70e percentile	2 954				
80e percentile	3 313				
90e percentile	4 011				
95e percentile	4 578				
99e percentile	6 541				

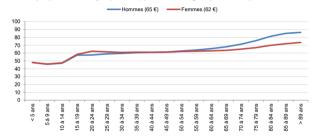
Graphique 7 - Part de la patientèle par tranche d'âge et par sexe du patient



Carte 3 - Nombre moyen de patients uniques vus par professionnel de santé libéral par département



Graphique 8 - HSD moyen (en euros) par tranche d'âge et par sexe du patient

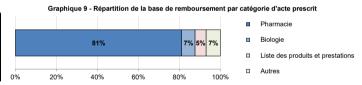


En moyenne, les dermatologues voient 2 408 patients uniques dans l'année. Cependant, la dispersion du nombre de patients est relativement étendue : les 10% les plus actifs voient environ 4 000 patients tanais que les 10% les moins actifs voient environ 740 patients dans l'année. Globalement, la part des femmes dans la patientèle est supérieure à celle des hommes (59% contre 41%). La patientèle féminine est majoritaire dans toutes les classes d'âge. Au niveau géographique, on constate que les dermatologues ayant le plus de patients se situent à la Réunion et en région Grand Est alors que ceux ayant le moins de patients se situent en Guyane et en Martinique. Par ailleurs, un patient génère un honoraire sans dépassement (HSD) moyerieur à une patiente (65 € contre 62 €). Toutefois, ce n'est pas le cas pour toutes les classes d'âge : les HSD sont équivalentes pour les patientèles masculines et féminiens jusqu'à 64 ans alors qu'ils sont plus importants pour la patientèle másculine à patrit de 55 ans.

4. Prescriptions

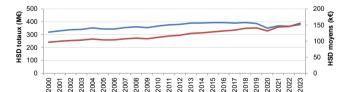
Tableau 5 - Base de remboursement des actes prescrits par catégorie d'acte

Catégorie d'acte	Base de remboursement (en milliers d'euros)	Pourcentage par rapport au total	
Total	381 272	100%	
Pharmacie	309 429		
Biologie	24 808	7%	
Liste des produits et prestations	20 480		
Autres	26 554	7%	



La pharmacie est le premier poste de prescription des dermatologues. Il représente plus de quatre cinquièmes du total de leurs prescriptions en base de remboursement alors que la biologie est leur deuxième poste de prescription (moins d'un dixième du total).

5. Evolution



Graphique 11 - Evolution des honoraires sans dépassement (HSD) totaux et movens à prix courant

Après une période stable jusqu'en 2008, les effectifs ont amorcé une forte baisse, passant de 3 310 en l'an 2000 à environ 2 430 en 2023 (-1,3% par an en moyenne). Dans le même temps, on constate que la densité de dermatologues par habitant a fortement diminué passant de 5,44 à 3,56 pour 100 000 habitants entre l'an 2000 et 2023. Concernant les honoraires sans dépassement, on observe une forte hausse jusqu'en 2018 puis une baisse, passant de 319 millions d'euros à 378 millions d'euros, soit une évolution de +0,7% par an en moyenne. Par professionnel de santé, cela représente une évolution moyenne annuelle de +2,1%.